

## La qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités

### Bilan de la campagne 2015

En 2015, plus de 17 400 candidatures ont été examinées et près de 11 000 qualifications ont été délivrées, soit un taux de qualification de 63%. Quatre qualifications sur cinq délivrées concernent le corps de maître de conférences. Les taux de qualification varient de 12% à 88% selon le groupe disciplinaire et le corps. Au total, ce sont plus de 8 200 personnes qui ont été qualifiées en 2015 dont 43% de femmes.

Anne-Sophie Beurenaut  
Colette Kerloegan  
DGRH A1-1

La qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités est un préalable aux candidatures aux concours de recrutement d'enseignants-chercheurs au titre du décret n°84-431 du 6 juin 1984. Elle est délivrée par le Conseil national des universités (CNU) selon les dispositions définies dans l'arrêté du 16 juillet 2009 modifié relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités pour une durée de 5 années à compter de l'année d'obtention (*voir Sources, p. 4*).

#### Plus de 60% des demandes de qualifications accordées

En 2015, 21 868 demandes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités, ont été enregistrées par 13 328 candidats. En effet, plusieurs dossiers de candidatures peuvent émaner d'une même personne en raison de la possibilité pour les candidats de s'inscrire au titre de plusieurs sections du CNU et/ou au titre des deux corps d'enseignants-chercheurs. Parmi ces 21 868 demandes, 20% n'étaient pas recevables (dossier non parvenu, hors délai, incomplet, équivalence refusée...). Le CNU a donc examiné 17 411 dossiers (pour 11 263 candidats). Au final, le CNU a délivré 10 956 qualifications (8 796 pour les maîtres de conférences et 2 160 pour les professeurs des universités), soit 63% des dossiers examinés. Les autres dossiers ont été classés

hors section (*voir Sources, p. 4*) ou refusés (respectivement 7% et 30%) (*figure 1, p. 1*).

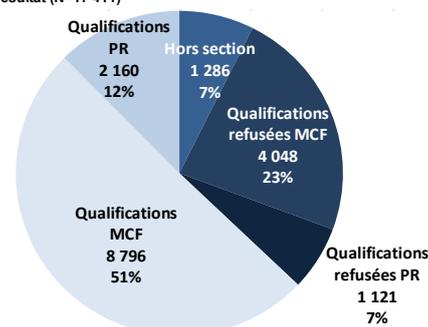
#### Un taux de qualification croissant malgré des fluctuations

Entre 2006 et 2015, le taux de qualification aux fonctions de maître de conférences a gagné 10,7 points et celui aux fonctions de professeur des universités 5 points (avec un pic en 2014). L'évolution du taux de qualification aux fonctions de maître de conférences et de celui aux fonctions de professeur suit la même tendance. Dans l'ensemble, les deux taux de qualification sont assez proches (*figure 2, p. 2*).

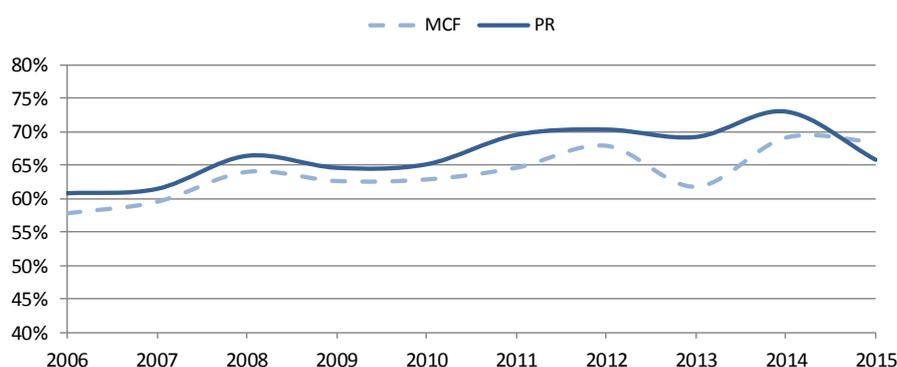
#### Un taux de qualification variable d'une discipline à l'autre

Les taux de qualification des maîtres de conférences et des professeurs sont identiques (63%). Cependant, il existe des différences selon les disciplines. Les disciplines scientifiques affichent les taux de qualification les plus élevés que ce

FIGURE 1 - Répartition des dossiers examinés par le CNU par résultat (N=17 411)



**FIGURE 2 - Taux de qualification (nb de qualifications / nb de dossiers examinés\*)**



\* pour permettre la comparaison avec les années 2006 à 2015, les dossiers considérés comme "hors section" ne sont pas comptabilisés parmi les dossiers examinés.

Source : Galaxie ANTARES

soit pour les maîtres de conférences ou pour les professeurs. Ils varient de 63% en « Mécanique et informatique » à 88% en « Sciences de la terre » pour la qualification aux fonctions de maître de conférences et de 71% en « Chimie » à 83% en « Sciences de la terre » pour la qualification aux fonctions de professeur.

En « Droit et science politique », la sélection est très importante et elle l'est davantage pour la qualification aux fonctions de professeur (12%) que pour celle aux fonctions de maître de conférences (31%). Le nombre de dossiers examinés dans les groupes de « Droit et

science politique » et « Sciences économiques et de gestion » pour le corps de professeur a fortement augmenté (passant de 23 en 2014 à 714 en 2015), en raison de la création de l'accès à la qualification dans ces groupes de disciplines (voir Sources, p. 4).

Dans le groupe « Langues et littératures », le taux de qualification des professeurs (78%) est nettement supérieur à celui des maîtres de conférences (60,5%) (tableau 1, p. 2).

### Un nombre de qualifiés assez variable selon les années

En 2015, 8 243 personnes ont été qualifiées (6 459 uniquement chez les maîtres de conférences, 1 750 uniquement chez les professeurs et 34 dans les deux corps). Cette alimentation du vivier des enseignants-chercheurs est assez fluctuante, elle a atteint son maximum en 2009 avec plus de 8 700 qualifiés puis son minimum en 2010 avec moins de 7 500 qualifiés (tableau 2, p. 2).

Parmi les qualifiés, 12% ont soutenu leur dernier diplôme à l'étranger, en majorité en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Suisse et en Belgique.

### Un âge médian des qualifiés de 32 ans pour les maîtres de conférences et de près de 44 ans pour les professeurs

Globalement, l'âge médian de qualification est de 32 ans pour les maîtres de conférences et de 43 ans et 7 mois pour les professeurs.

L'écart d'âge entre les hommes et les femmes qualifiés est plus important pour le corps des professeurs (âge médian de 42 ans et 8 mois pour les hommes contre 44 ans et 9 mois chez les femmes) que pour le corps des maîtres de conférences (âge médian de 31 ans et 10 mois pour les hommes contre 32 ans et 10 mois chez les femmes) (figure 4, p. 3).

La répartition des femmes selon l'âge est assez proche de celle des hommes pour la qualification dans le corps des maîtres de conférences. Les femmes sont ensuite moins nombreuses que les

hommes à obtenir une qualification aux fonctions de professeur et l'ont plus tardivement (figure 3, p. 3).

### Plus d'un quart de pluri-qualifiés

Parmi les 8 209 personnes qualifiées dans un seul corps en 2015 (34 personnes ont été qualifiées à la fois au titre de maître de conférences et de professeur), 26% ont obtenu une qualification dans plusieurs disciplines. La majorité d'entre eux ont obtenu deux qualifications (21%), 4% en ont eu trois et 1% quatre ou cinq. Les pluri-qualifications relèvent en majorité des sections voisines au sein d'un même groupe du CNU.

La pluri-qualification est plus fréquente pour l'accès aux fonctions de maître de conférences (28%) que pour celle aux fonctions de professeur (18%).

La part des femmes multi-qualifiées est plus importante que celle des hommes dans le corps des maîtres de confé-

**TABLEAU 2 - Personnes qualifiées entre 2006 et 2015**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Uniquement dans le corps MCF	6 460	6 486	6 744	7 022	6 023	6 446	6 627	6 750	6 710	6 459
Uniquement dans le corps PR	1 553	1 649	1 761	1 693	1 416	1 559	1 590	1 623	1 547	1 750
Dans les 2 corps	21	34	37	41	27	26	31	24	33	34
<b>Total</b>	<b>8 034</b>	<b>8 169</b>	<b>8 542</b>	<b>8 756</b>	<b>7 466</b>	<b>8 031</b>	<b>8 248</b>	<b>8 397</b>	<b>8 290</b>	<b>8 243</b>

Source : Galaxie ANTARES, 2006-2015

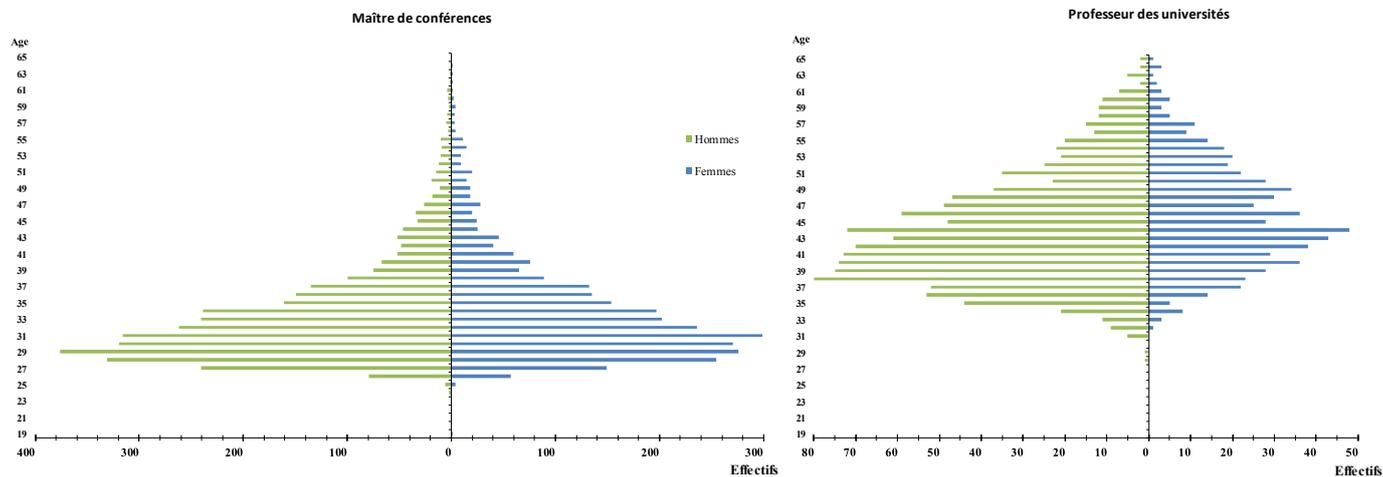
**TABLEAU 1 - Bilan de la campagne 2015 de qualification par corps, sexe et groupe CNU**

Groupe	Maîtres de conférences						Taux de qualification	Professeurs des universités						
	Dossiers examinés*			Qualifications				Dossiers examinés*			Qualifications			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Groupe 1 : Droit et science politique	393	432	825	117	141	258	31,3%	143	162	305	16	21	37	12,1%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	401	320	721	206	202	408	56,6%	232	177	409	105	76	181	44,3%
Groupe 3 : Langues et littératures	472	883	1 355	260	560	820	60,5%	102	153	255	85	114	199	78,0%
Groupe 4 : Sciences humaines	1 198	1 358	2 556	713	828	1 541	60,3%	243	166	409	149	109	258	63,1%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	975	372	1 347	721	250	971	72,1%	344	71	415	259	61	320	77,1%
Groupe 6 : Physique	515	207	722	405	151	556	77,0%	162	46	208	128	34	162	77,9%
Groupe 7 : Chimie	480	359	839	359	268	627	74,7%	136	96	232	97	68	165	71,1%
Groupe 8 : Sciences de la terre	274	200	474	237	180	417	88,0%	109	36	145	91	30	121	83,4%
Groupe 9 : Mécanique, génie mécanique et informatique	955	370	1 325	616	213	829	62,6%	348	68	416	252	46	298	71,6%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	1 080	1 438	2 518	748	917	1 665	66,1%	247	184	431	182	129	311	72,2%
Pharmacie	190	286	476	112	193	305	64,1%	26	20	46	15	11	26	56,5%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	382	423	805	195	194	389	48,3%	89	64	153	44	34	78	51,0%
Théologie	17	3	20	9	1	10	50,0%	3	1	4	3	1	4	100,0%
<b>Ensemble</b>	<b>7 332</b>	<b>6 651</b>	<b>13 983</b>	<b>4 698</b>	<b>4 098</b>	<b>8 796</b>	<b>62,9%</b>	<b>2 184</b>	<b>1 244</b>	<b>3 428</b>	<b>1 426</b>	<b>734</b>	<b>2 160</b>	<b>63,0%</b>

\* y compris les dossiers "hors section"

Source : Galaxie ANTARES, novembre 2015

FIGURE 3 - Pyramide des âges des personnes qualifiées par corps et par sexe



Source : Galaxie ANTARES, novembre 2015

rences (30% contre 27%). A l'inverse, elle est inférieure à celle des hommes dans le corps des professeurs des universités (17% contre 19%).

### Un taux de féminisation qui progresse

La place des femmes progresse d'année en année. Sur les cinq dernières années, la part des qualifications aux fonctions de maître de conférences délivrées aux femmes a augmenté de 2,6 points et celle des qualifications aux fonctions de professeur délivrées aux femmes de 4,8 points. Cette croissance du taux de féminisation permet d'envisager une évolution positive de la part des femmes dans la population des enseignants-chercheurs, mais ne semble pas suffisante pour permettre d'atteindre la parité entre les femmes et les hommes, en particulier dans le corps des professeurs des universités (figure 5, p. 3).

En 2015, les candidatures féminines représentent 48% des candidatures à la qualification aux fonctions de maître de conférences et les qualifications féminines, 47% des qualifications délivrées pour ces fonctions. La part des qualifications aux fonctions de maître de conférences obtenues par les femmes, bien

que légèrement inférieure, reste proche de celle des candidatures féminines pour l'accès à ce corps. Les candidatures féminines à la qualification aux fonctions de maître de conférences ont donc sensiblement la même probabilité d'aboutir à une qualification que les candidatures masculines (figure 5, p. 3).

De même, à l'exception de l'année 2015, les parts des candidatures féminines et des qualifications aux fonctions de professeur obtenues par des femmes sont très proches. En 2015, les candidatures féminines à la qualification aux fonctions de professeur représentent 36% des candidatures et les qualifications féminines, 34% des qualifications délivrées pour ces fonctions (figure 5, p. 3).

A titre de comparaison, en 2015, les femmes représentaient 47,5% des maîtres de conférences recrutés et 38% des professeurs.

### Un taux de qualification des femmes inférieur à celui des hommes avec des disparités selon les disciplines

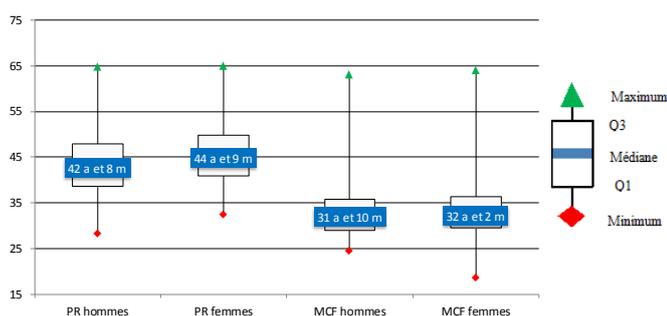
Globalement, le taux de qualification des femmes dans le corps de maître de conférences (62%) est légèrement infé-

rieur à celui des hommes (64%). Il en est de même chez les professeurs (59% contre 65%) (tableaux 3, p. 4 et 1, p. 2). Cependant, parmi la grande discipline « Sciences et techniques » et pour la qualification aux fonctions de maître de conférences, seul le groupe « Sciences de la terre » présente une situation légèrement favorable aux femmes. En effet, la part de qualification délivrée à une femme (43%) est légèrement supérieure à la part de candidatures féminines (42%) ou encore, le taux de qualification des femmes (90%) est plus élevé que celui des hommes (83%). De même, pour la qualification aux fonctions de professeur, seul le groupe « Mathématiques et informatique » présente une situation à l'avantage des femmes (tableaux 1 p. 2 et 3 p. 4).

En « Droit et science politique » et en « Sciences humaines », quel que soit le corps de qualification les femmes ont des taux de qualification supérieurs à ceux des hommes (tableaux 1 p. 2 et 3 p. 4).

Dans l'ensemble, il y a davantage de groupes disciplinaires qui présentent une situation favorable aux femmes pour la qualification aux fonctions de maître de conférences (6 groupes sur 13) que pour la qualification aux fonc-

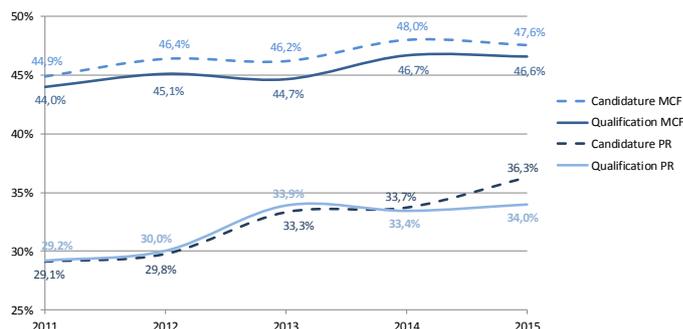
FIGURE 4 - Dispersion de l'âge des qualifiés par corps et sexe



Minimum : âge minimum ; Q1 (1<sup>er</sup> quartile) : âge en dessous duquel se situent 25% de la population ; Médiane : âge en dessous duquel se situent 50% de la population ; Q3 (3<sup>ème</sup> quartile) : âge en dessous duquel se situent 75% de la population ; Maximum : âge maximum.

Source : Galaxie ANTARES, novembre 2015

FIGURE 5 - Evolution de la part de candidatures et de qualifications féminines par corps entre 2011 et 2015



Source : Galaxie ANTARES

**TABLEAU 3 - Place et réussite des femmes à la qualification par corps et section CNU**

	Maîtres de conférences					Professeurs des universités				
	Dossiers examinés*		Qualifications		Taux de qualification des femmes	Dossiers examinés*		Qualifications		Taux de qualification des femmes
	Dossiers féminins	Part des dossiers féminins	Qualifications féminines	Part des qualifications féminines		Dossiers féminins	Part des dossiers féminins	Qualifications féminines	Part des qualifications féminines	
Groupe 1 : Droit et science politique	432	52,4%	141	54,7%	32,6%	162	53,1%	21	56,8%	13,0%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	320	44,4%	202	49,5%	63,1%	177	43,3%	76	42,0%	42,9%
Groupe 3 : Langues et littératures	883	65,2%	560	68,3%	63,4%	153	60,0%	114	57,3%	74,5%
Groupe 4 : Sciences humaines	1 358	53,1%	828	53,7%	61,0%	166	40,6%	109	42,2%	65,7%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	372	27,6%	250	25,7%	67,2%	71	17,1%	61	19,1%	85,9%
Groupe 6 : Physique	207	28,7%	151	27,2%	72,9%	46	22,1%	34	21,0%	73,9%
Groupe 7 : Chimie	359	42,8%	268	42,7%	74,7%	96	41,4%	68	41,2%	70,8%
Groupe 8 : Sciences de la terre	200	42,2%	180	43,2%	90,0%	36	24,8%	30	24,8%	83,3%
Groupe 9 : Mécanique, génie mécanique et informatique	370	27,9%	213	25,7%	57,6%	68	16,3%	46	15,4%	67,6%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	1 438	57,1%	917	55,1%	63,8%	184	42,7%	129	41,5%	70,1%
Pharmacie	286	60,1%	193	63,3%	67,5%	20	43,5%	11	42,3%	55,0%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	423	52,5%	194	49,9%	45,9%	64	41,8%	34	43,6%	53,1%
Théologie	3	15,0%	1	10,0%	33,3%	1	25,0%	1	25,0%	100,0%
<b>Ensemble</b>	<b>6 651</b>	<b>47,6%</b>	<b>4 098</b>	<b>46,6%</b>	<b>61,6%</b>	<b>1 244</b>	<b>36,3%</b>	<b>734</b>	<b>34,0%</b>	<b>59,0%</b>

\* y compris les dossiers "hors section"

En rose on observe des situations "favorables" aux femmes : part des qualifications obtenues par des femmes > part des dossiers examinés déposés par des femmes ou taux de qualification des femmes > taux de qualification des hommes

Source : Galaxie ANTARES, novembre 2015

tions de professeur (4 sur 13) (tableau 3, p. 4).

De manière générale, les femmes présentent des taux de qualification supérieurs à ceux des hommes pour l'accès au corps de maître de conférences dans les disciplines déjà très féminisées.

### Plus d'un quart des qualifiés ne se présentent pas aux concours durant les 5 années de validité de leur qualification

Parmi les qualifiés de 2011 n'ayant pas été requalifiés depuis, 27% ne se sont jamais présentés aux concours de recrutement durant les 5 années suivant l'obtention de leur qualification. Les qualifiés aux fonctions de professeur sont plus fréquemment candidats, 76% ont participé au moins une fois à un concours dans les 5 années de validité de leur qualification contre 73% pour les qualifiés maîtres de conférences (tableau 4, p. 4). Globalement, 29% des qualifiés de 2011 se sont présentés aux concours uniquement l'année de l'ob-

tention de leur qualification. Au final, 31% ont été recrutés dont la moitié la 1<sup>ère</sup> année. Les qualifiés aux fonctions de maître de conférences sont 26% à avoir été recrutés contre 49,5% pour les qualifiés professeurs. Dans l'ensemble les femmes s'inscrivent autant aux concours que les hommes et sont recrutées dans les mêmes proportions.

Les qualifiés aux fonctions de maître de conférences de 2015 sont 53% à s'être présentés aux concours contre 42% pour les qualifiés aux fonctions de professeur (tableau 4, p. 4). ■

### En savoir plus

- Tableaux Excel détaillés du bilan de la campagne de qualification 2015
- Tourbeaux J., Bideault M. et Thirion J., « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche—2013-2014 », MENESR, Note de la DGRH n°1 – janvier 2016

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html> ou dans l'application PERSÉ du portail GALAXIE : <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/perse/tableaux-de-bord>

**TABLEAU 4 - Taux de participation aux concours l'année d'obtention et dans les 5 années de validité de la qualification**

		Année d'obtention de la qualification							
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de participation aux concours sur les 5 années suivant l'obtention	MCF	78,8%	73,6%	74,7%	72,7%	résultats connus fin 2016	résultats connus fin 2017	résultats connus fin 2018	résultats connus fin 2019
	PR	76,2%	70,9%	71,7%	75,8%				
	Total	78,2%	73,1%	74,2%	73,3%				
Taux de participation aux concours sur l'année de l'obtention	MCF	65,1%	60,1%	61,1%	58,7%	58,5%	58,2%	60,4%	53,0%
	PR	53,6%	46,2%	46,8%	49,1%	48,4%	42,7%	49,0%	42,4%
	Total	53,6%	57,4%	58,4%	56,8%	56,5%	55,1%	58,2%	50,7%

Source : Galaxie ANTARES, ANTEE, FIDIS

### Sources, définitions et méthodologie

- Dans cette note, les professeurs désignent les professeurs des universités.
- Les candidats à la qualification aux fonctions de maître de conférences ou aux fonctions de professeur des universités doivent remplir l'une des conditions décrite dans l'arrêté du 16 juillet 2009 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités.
- Création de l'accès à la qualification dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion : Décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences (article 48).
- **Hors section** : impossibilité du CNU de se prononcer sur une candidature au motif qu'elle ne relève pas du champ disciplinaire de la section.
- **Taux de qualification** : nombre de qualifications délivrées / nombre de dossiers examinés.
- **Taux de qualification des femmes** : nombre de qualifications délivrées à une femme / nombre de dossiers féminins examinés.
- **Part des qualifications féminines** : nombre de qualifications délivrées à une femme / nombre de qualifications délivrées.